

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2017

Numéro de version 1801

Révision: 26.10.2017

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit** 5.0
- Nom du produit: **Dentabase**
- Code du produit: 3010-0449
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Produit de mélange
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- Producteur/fournisseur: Fournisseur: SIRONA Dental Systems GmbH  
Fabrikstraße 31  
D-64625 Bensheim  
<http://www.sirona.de>  
Telefon: +49(0)6251/16-1670  
Telefax: +49(0)6251/16-1818
- Producteur: Graichen Produktions-und Vertriebs-GmbH  
Darmstädterstraße 127-129  
D-64625 Bensheim  
Germany  
Tel.: +49 6251 73103  
Fax: +49 6251 77901  
E-Mail: [ehs@graichen-bensheim.de](mailto:ehs@graichen-bensheim.de)  
[www.graichen.net](http://www.graichen.net)
- Service chargé des renseignements: Département "sécurité des produits"
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Service de consultation en cas d'intoxication university Mainz +49(0)6131/19240  
Information de poison: +49(0)700/GIFTINFO

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- 
- GHS05
- Danger
- Mention d'avertissement
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Soude caustique
- Mentions de danger H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Conseils de prudence P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Composants dangereux:

CAS: 1310-73-2	Soude caustique	 Skin Corr. 1A, H314	25-50%
EINECS: 215-185-5			

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2017

Numéro de version 1801

Révision: 26.10.2017

### Nom du produit: Dentabase

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite de la page 1)

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Envoyer immédiatement chercher un médecin.  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.  
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Utiliser un neutralisant.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne pas stocker avec les aliments.
- Indications concernant le stockage commun: Protéger contre le gel.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2017

Numéro de version 1801

Révision: 26.10.2017

## Nom du produit: Dentabase

(suite de la page 2)

### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 1310-73-2 Soude caustique

VME Valeur à long terme: 2 mg/m<sup>3</sup>

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:  
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

· Protection des mains:

Gants résistant aux solutions alcalines

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq$  0,7 mm 480min (8h) EN374

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

· Odeur: Inodore

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: 13,2

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: -6 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

· Point d'éclair: Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité à 20 °C: 1,5 g/cm<sup>3</sup>

· Densité relative: Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Entièrement miscible

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2017

Numéro de version 1801

Révision: 26.10.2017

### Nom du produit: Dentabase

(suite de la page 3)

- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.
- Viscosité:  
Dynamique: Non déterminé.
- Teneur en solvants:  
Solvants organiques: 0,0 %  
Eau: 62,5 %
- Teneur en substances solides: 50,0 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Agents d'oxydation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 1310-73-2 Soude caustique

Oral | LD50 | 1.350 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.  
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2017

Numéro de version 1801

Révision: 26.10.2017

## Nom du produit: Dentabase

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 4)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets

06 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
06 02 00	déchets provenant de la FFDU de bases
06 02 04*	hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA

UN1824

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION  
SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

IMDG, IATA

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe  
Étiquette

8 (C5) Matières corrosives.  
8

IMDG, IATA



Class  
Label

8 Matières corrosives.  
8

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant:

Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Indice Kemler:

80

No EMS:

F-A,S-B

Segregation groups

Alkalis

Stowage Category

A

Segregation Code

SG35 Stow "separated from" acids.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ)

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

E

IMDG

Limited quantities (LQ)

1L

Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, II

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées -  
ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2017

Numéro de version 1801

Révision: 26.10.2017

**Nom du produit: Dentabase**

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006  
ANNEXE XVII

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Conditions de limitation: 3

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite de la page 5)

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Service établissant la fiche technique:  
· Acronymes et abréviations:

Département "sécurité des produits"

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR